



# SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Rapport annuel | Année 8



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Objectif 1 : La prévention.....</b>	<b>4</b>
Analyse des incidents.....	4
Tableaux des répartitions des sorties et des causes .....	4
<i>Historique des interventions</i> .....	4
<i>Causes d'incendie</i> .....	5
<i>Résultat d'analyse interventions</i> .....	6
<i>Résultat d'analyse des causes</i> .....	6
Règlementation municipale .....	7
Sensibilisation du public.....	8
Vérification des avertisseurs de fumée .....	8
Inspection des risques plus élevés.....	9
Conception et suivi des plans d'intervention .....	10
<i>Plan d'intervention</i> .....	10
<b>Objectifs 2 et 3 : L'intervention .....</b>	<b>10</b>
Force de frappe.....	10
Alimentation en eau.....	11
Ressources matérielles .....	12
Formation .....	12
<b>Objectif 4 : Mesures d'autoprotection .....</b>	<b>13</b>
<b>Objectif 5 : Les autres risques .....</b>	<b>13</b>
<b>Objectif 6 : Utilisation maximale des ressources .....</b>	<b>14</b>
<b>Objectifs 7 et 8 : Recours au palier supramunicipal et arrimage des ressources .</b>	<b>15</b>
<b>Le rapport annuel en bref .....</b>	<b>16</b>

# Introduction

La *Loi sur la sécurité incendie* sanctionnée en juin 2000 est venue fixer les paramètres de la sécurité incendie dans ses principaux aspects que sont la prévention, l'organisation des secours, l'intervention, la formation du personnel des services de sécurité incendie et la recherche du point d'origine, des causes probables et des circonstances des incendies. Également au chapitre des responsabilités municipales, le projet de loi propose l'établissement de schémas de couverture de risques destinés à déterminer des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre. Le projet de loi précise aussi les pouvoirs et responsabilités des services municipaux de sécurité incendie et de leur personnel. C'est en 2009 que la MRC du Granit officialise la création de son département de sécurité incendie avec l'embauche d'une première ressource qualifiée dans le domaine.

Au fil des années cette ressource a structuré les domaines d'intervention et la MRC du Granit a déposé son premier schéma de couverture de risque en 2012. Avec les différentes circonstances que nous connaissons, la seconde version du schéma sera adoptée en 2021.

L'équipe de prévention est composée de deux ressources soit un coordonnateur et un technicien en prévention incendie qui veillent au respect du mandat confié par la *Loi sur la sécurité incendie* et au plan d'action édicté dans le schéma de couverture de risque incendie de la MRC du Granit.

## Mission

Le département de prévention a pour mission d'être un service dédié à la population, aux élus, aux gestionnaires ainsi qu'aux intervenants qu'il dessert. Il a aussi comme priorité l'optimisation des ressources, une bonne coordination au niveau de l'inspection des risques en plus de se positionner comme un lien solide avec les intervenants gouvernementaux.

## Vision

Avec les années, les interventions d'urgences ont beaucoup changé. La construction des bâtiments a elle aussi beaucoup évolué. Les pompiers ne servent plus seulement à éteindre des feux, mais aussi à réaliser d'autres types de sauvetage. C'est pourquoi, nous avons une vision avant-gardiste axée sur l'éducation et la sensibilisation.

## Valeurs

Nos valeurs sont :

- La collaboration;
- L'efficacité;
- Le respect.

# Objectif 1 : La prévention

## Analyse des incidents

Le service de prévention incendie de la MRC du Granit a pour responsabilité de faire l'analyse des incidents sur son territoire. Les services incendie des municipalités sont toutefois autonomes afin d'en déterminer la cause probable. À partir des informations fournies, la MRC dresse un bilan de la situation et soumet des actions à prendre afin d'éviter que les mêmes incidents se répètent. Selon la *Loi sur la sécurité incendie*, les interventions suivantes doivent être soumises à la déclaration :

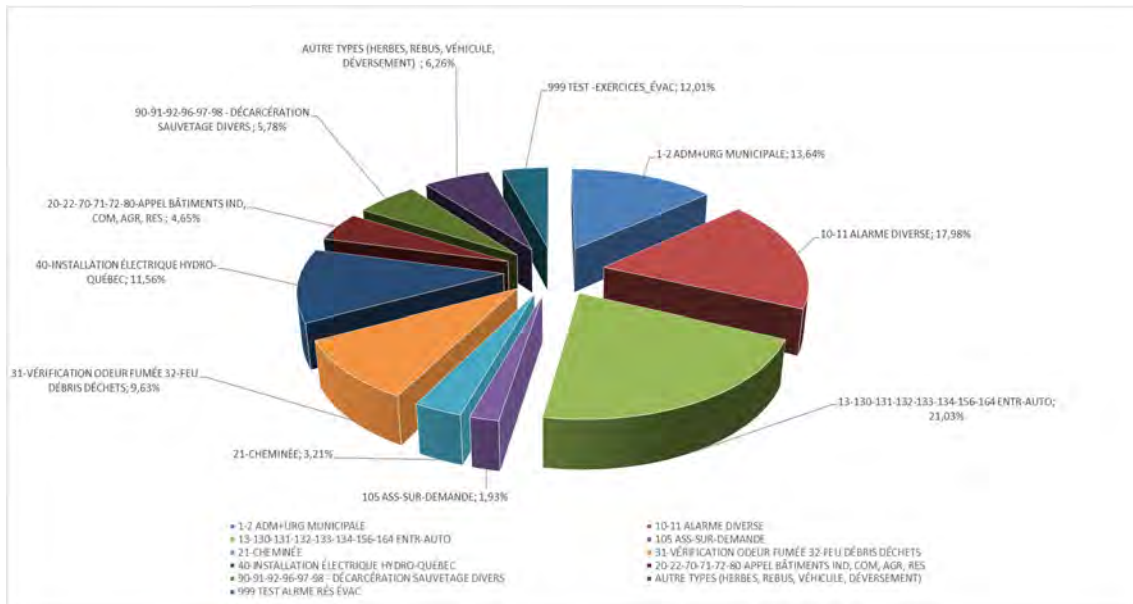
- Dangers électriques avec dommages aux bâtiments;
- Intervention incendie, incendie de bâtiment;
- Feu de cheminée;
- Feu à ciel ouvert;
- Incendie de débris/déchets;
- Incendie de broussailles/herbes;
- Incendie de véhicules.

## Tableaux des répartitions des sorties et des causes

Historique des interventions

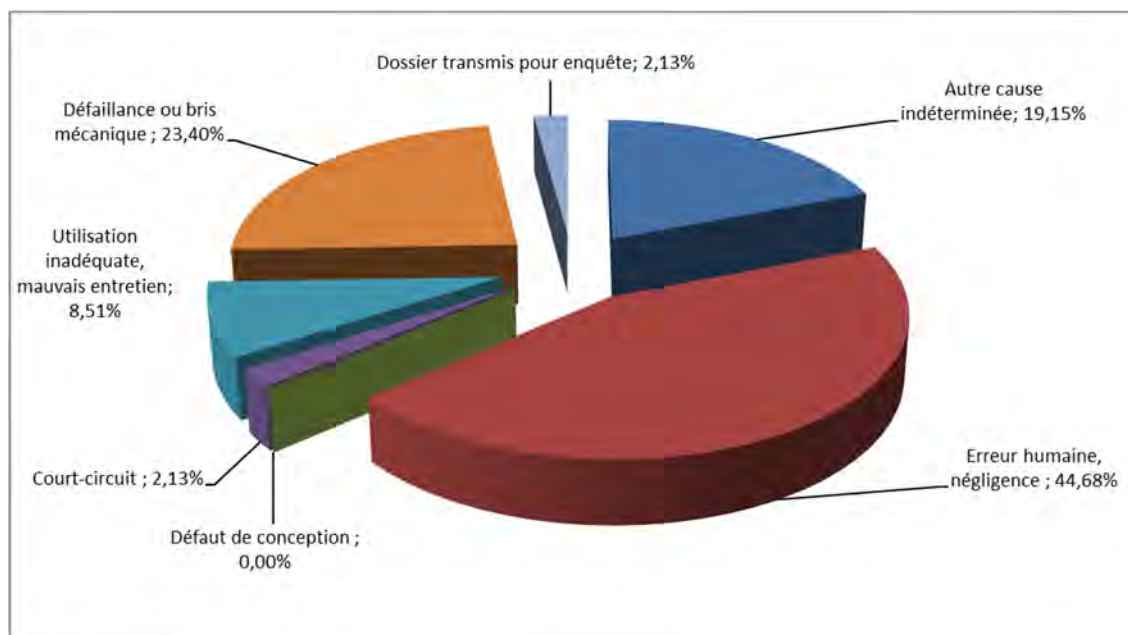
4

Nom des municipalités	1-2 ADM+URG MUNICIPALE	10-11 ALARME DIVERSE	13-130-131-132-133-134-156-164 ENTR-AUTO	105 ASS-SUR-DEMANDE	21-CHEMINÉE	31-VÉRIFICATION ODEUR FUMÉE 32-FEU DÉBRIS DÉCHETS	40-INSTALLATION ÉLECTRIQUE HYDRO-QUÉBEC	20-22-70-71-72-80-APPEL BÂTIMENTS IND, COM, AGR, RES	90-91-92-96-97-98 - DÉCARCÉRATION SAUVETAGE DIVERS	AUTRE TYPES (HERBES, REBUS, VÉHICULE, DÉVERSEMENT)	999 TEST ALRME RÉ S ÉVAC	INTERVENTION ANNULÉE	TOTAL 2020
AUD/DRO	3	10	14	0	3	3	4	3	1	6	0	17	64
COU	0	1	4	1	1	1	1	2	1	3	0		15
MEG/PIO/MAR/FRO	51	59	18	0	4	24	19	9	11	5	7	52	259
LAM	4	7	18	7	3	6	5	2	9	3	3	13	80
NAN/MIL	7	6	1	1	3	4	4	5	2	2	0	4	39
NDB/VAL	2	3	28	0	0	2	7	3	0	1	0	19	65
WOB	1	5	8	1	1	1	4	0	4	6	0	9	40
CEC	1	3	9	0	1	2	1	0	0	1	1	6	25
LUD	4	5	4	1	1	2	6	1	0	2	1	8	35
Stratford	1	0	1	1	1	2	7	0	2	1	11	1	28
ROM/STO	4	8	17	0	1	8	5	2	4	2	2	9	62
SEB	2	1	3	0	1	4	2	0	0	2	2	2	19
Stratford	5	4	6	0	0	1	7	2	2	5	0	6	38
Total par types	85	112	131	12	20	60	72	29	36	39	27	146	623
Pourcentage	13,64%	17,98%	21,03%	1,93%	3,21%	9,63%	11,56%	4,65%	5,78%	6,26%	4,33%	23,43%	100,00%



## Causes d'incendie

Nom des municipalités	Autre cause indéterminée	Erreur humaine, négligence	Défaut de conception	Court-circuit	Utilisation inadéquate, mauvais entretien	Défaillance ou bris mécanique	Dossier transmis pour enquête	Total
AUD	1	1	0	0	0	0	0	2
COU	0	1	0	0	0	0	0	1
DRO	0	5	0	0	0	1	0	6
MEG/FRO/PIO/MAR	5	7	0	0	3	3	0	18
LAM	2	3	0	1	1	0	0	7
MIL	0	0	0	0	0	0	0	0
NAN	0	0	0	0	0	0	0	0
NDB	0	0	0	0	0	0	0	0
WOB	0	0	0	0	0	0	0	0
CEC	1	0	0	0	0	0	0	1
LUD	0	1	0	0	0	0	0	1
STR	0	0	0	0	0	0	0	0
ROM	0	1	0	0	0	0	1	2
SEB	0	0	0	0	0	0	0	0
STO	0	0	0	0	0	3	0	3
STR	0	1	0	0	0	4	0	5
VAL	0	1	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>47</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>19,15%</b>	<b>44,68%</b>	<b>0,00%</b>	<b>2,13%</b>	<b>8,51%</b>	<b>23,40%</b>	<b>2,13%</b>	<b>100,00%</b>



## Résultat d'analyse interventions

Les pompiers de tous les services incendies de la MRC du Granit ont effectué cette année 623 sorties, une diminution de 7 % par rapport à l'année 2019.

Le plus grand nombre de sorties, c'est-à-dire 146, ont été annulées pour différentes raisons dont : annulation de la centrale, annulation par le citoyen ou simplement annulé par l'officier en charge des opérations. Il est important d'adopter une approche préventive à ce sujet, afin de bien valider les raisons de l'annulation. Une bonne vérification peut ou pourrait éviter des poursuites advenant un changement de situation lors d'un appel annulé.

L'entraide automatique quant à elle, a été requise lors de 131 sorties. Le manque de ressource (effectifs) fait en sorte que l'entraide automatique est nécessaire afin de rencontrer les objectifs pour la force de frappe nécessaire et surtout pour protéger les citoyens, peu importe le lieu où l'intervention est requise.

En 2020, 112 sorties ont été effectuées pour des alarmes diverses. Cette statistique démontre que nous devons mettre l'accent, au sein de notre service de prévention, sur l'aspect de la maintenance et de la vérification des mécanismes d'autoprotection comme le système d'alarme incendie.

## Résultat d'analyse des causes

Chaque service incendie est autonome afin de déterminer le point d'origine, la cause probable et les circonstances d'un incident. Une certaine expertise ainsi qu'une bonne expérience en recherche et cause en circonstance incendie (RCCI) aident grandement à déterminer avec exactitude les causes d'incendie. Alors que près de 20 % des causes ont été classées comme indéterminées en 2020, il est important



d'améliorer au maximum cette donnée puisque les programmes d'éducation du public sont définis en fonction des résultats des recherches de cause.

Dans 45% des cas, la cause majeure des incendies fut l'erreur humaine et la négligence. Le ramonage est considéré comme étant une négligence et fut à plusieurs reprises la cause d'intervention. La défaillance et les bris mécaniques ont eu aussi été des causes d'incidents survenus dans notre MRC.

Nos efforts en éducation du public seront donc dirigés sur le ramonage ainsi que sur la maintenance des équipements.

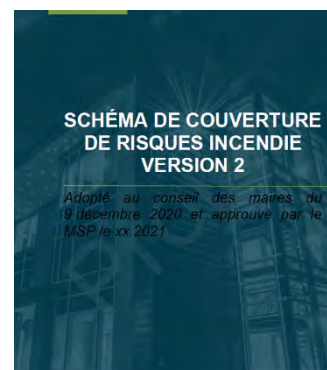
Malheureusement, et malgré le bon travail de nos pompiers, les pertes matérielles attribuables aux incendies survenus en 2020 sont de 810 000 \$, soit près de 190 000 \$ de plus que l'année précédente.

## Règlementation municipale

En 2020, la MRC se devait de procéder à la révision de son schéma de couverture en risques incendie. Sa mise en application se fera dès 2021. Grâce aux résultats observés lors de l'application de la première version du schéma, nous avons été en mesure de mettre à jour nos priorités et de porter une attention sur les projets qui assureront la mise en œuvre du nouveau plan d'action. Ainsi, certains éléments du premier schéma se retrouveront à nouveau dans le second schéma et les objectifs principaux demeurent les mêmes soit : la prévention, l'intervention et la planification.

Pour l'élaboration de ce schéma, diverses consultations se sont tenues et il importe de remercier les membres du Comité de sécurité incendie (CSI) de la MRC du Granit et le Ministère de la Sécurité publique de leur grande collaboration. Le nouveau schéma compte 16 sections et 8 objectifs spécifiques.

- **Objectif 1 : La prévention**
- **Objectif 2 : L'intervention-risques faibles**
- **Objectif 3 : L'intervention-risques plus élevés**
- **Objectif 4 : Les mesures d'autoprotection**
- **Objectif 5 : Les autres risques de sinistre**
- **Objectif 6 : L'utilisation maximale des ressources consacrées à la sécurité incendie**
- **Objectif 7 : Le recours au palier supramunicipal**
- **Objectif 8 : L'arrimage des ressources et des organisations vouées à la sécurité publique**



## Sensibilisation du public

Qui aurait dit au mois de février dernier que nos habitudes et notre façon de vivre changeraient d'une manière aussi radicale. La COVID-19 a apporté son lot de bouleversements dans nos vies personnelles, mais aussi dans nos façons de travailler.

Les restrictions, les mesures liées au niveau d'alerte et les confinements ont poussé le département de sécurité incendie à se réinventer afin de poursuivre le travail de sensibilisation du public. Les exercices d'évacuation d'école étant impossible, nos préventionnistes, avec la collaboration de certains services incendie ainsi que des directions d'école, ont effectué quelques présentations dans les classes. Ces présentations portaient surtout sur les techniques pour bien réussir une évacuation.



De plus, malgré certaines restrictions, des kiosques ont quand même eu lieu dans différents commerces de la région. Si le contexte le permet, nous souhaitons pouvoir reprendre ces activités en 2021 pour avoir le plaisir de retourner à la rencontre des citoyens et leur partager nos conseils. Quant à la tournée du simulateur incendie, aucune sortie n'a malheureusement pu être réalisée.

Dans ce cas-ci également, si la situation le permet, le simulateur sera en opération lors d'événements de toute sorte en 2021 à travers les différentes municipalités du territoire.

Éducation du public	Quantité
Page Facebook ( SOPFEU)	6
Page Facebook ( MRC)	12
Présentation école	15
Kiosques	2
Total	35

Les publications sur la page Facebook de la MRC connaissent une grande visibilité. Nous souhaitons poursuivre en ce sens et également continuer d'alimenter le site internet qui demeure une source d'information importante et facilement accessible. En tout, cette année, nous avons fait 35 activités d'éducation du public.

## Vérification des avertisseurs de fumée

Grâce à la collaboration établie avec le service de l'évaluation de la MRC, les inspecteurs à l'évaluation et en prévention incendie effectuent les activités de prévention lors des visites d'évaluation, et ce depuis quelques années. Ce partenariat permet d'effectuer les visites de prévention pour les risques faibles et moyens dans les municipalités qui ont une entente avec le département de prévention. La totalité des résidences dont les municipalités sont partie prenante de l'entente seront donc visitées tous les sept ans. Évidemment, cette année, dans le contexte pandémique, les activités d'évaluation ont été perturbées. Mais nous pouvons affirmer que le travail s'est effectué de façon adéquate.

Lors de la saison 2020, sur 248 rapports d'anomalies relevés lors de la visite des inspecteurs à l'évaluation et en prévention incendie, seulement 91 citoyens ont donné suite à la demande de correctif, soit 37 % des anomalies rapportées. Ceci est une problématique observée dans l'ensemble des municipalités. Le département de prévention de la MRC fera une analyse et s'assurera de trouver une solution afin d'encourager l'exécution des correctifs.



Sur les 20 municipalités qui composent notre MRC, neuf (9) d'entre elles assument la responsabilité de la prévention pour les risques faibles et moyens par l'intermédiaire de leur service incendie ou un service incendie limitrophe :

- Lac-Mégantic qui dessert également Frontenac, Marston et Piopolis.
- Lambton qui dessert Saint-Romain ainsi que Stornoway.
- Courcelles et Saint-Robert-Bellarmin pour leur municipalité respective.

Étant donné la situation actuelle, certains services incendie ont pris la décision de ne faire aucune visite, d'autres ont fait les démarches avec des fiches d'auto-inspection. Nous nous devons d'être

	Faible à faire	Faible faits
MRC Granit	663	663
SSI Région Lac-Mégantic	690	206
SSI Lambton	363	63
SSI Saint-Robert Bellarmin	125	142
SSI Courcelles	100	0
	1941	1074

toujours proactifs et nous assurer d'être à l'avant-garde afin de sécuriser notre population. Il est aussi important de tenir compte des objectifs à respecter vis-à-vis le schéma de couverture de risques.

## Inspection des risques plus élevés

Afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques, le département de prévention de la MRC du Granit avait à effectuer 225 inspections de risques élevés et très élevés. Malgré la situation pandémique, notre département a tout de même effectué 164 inspections.

9

En 2020, seul le technicien en prévention incendie a été en mesure d'effectuer les visites des risques élevés et très élevés puisque le coordonnateur, qui effectue également des visites, s'est consacré à la révision du schéma de couverture en risque incendie. Ainsi, l'objectif annuel a été atteint à 73 % même si une seule ressource a été assignée sur le terrain.

Deux autres départements exécutent les inspections pour les risques plus élevés, soit Courcelles qui en a exécuté 5, alors qu'ils n'en avaient seulement 4 à faire pour un pourcentage de 125 %. Le service incendie de la Région de Lac-Mégantic, pour sa part, en a exécuté 64 inspections pour un pourcentage de 213 %.

Le nombre excédentaire des inspections des risques plus élevés à Lac-Mégantic s'expliquent par un nombre de requêtes diverses supplémentaires de la part des propriétaires.

	Plus élevé à faire	Plus élevé fait	%
MRC	225	164	73%
Lac-Mégantic	30	64	213%
Courcelle	4	5	125%
	259	233	90%

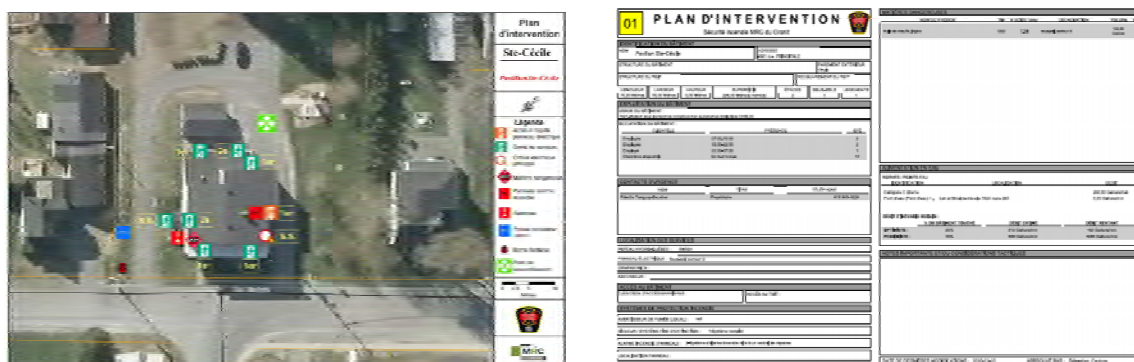
En conclusion, les objectifs pour l'ensemble du territoire de la MRC du Granit ont été atteints.

## Conception et suivi des plans d'intervention

La conception d'un plan d'intervention provient d'une exigence ministérielle, mais son utilisation doit se faire sur le terrain par l'officier des opérations lors d'une intervention. Même si l'outil semble peu utilisé, son efficacité a été démontrée. Suivant les règles de la norme NFPA 1620, les préventionnistes de la MRC, de Lac-Mégantic et de Courcelles doivent au préalable faire une visite sur place qui est généralement en même temps que la visite d'inspection. Lors de la visite, une collecte de données précise certains aspects dont la localisation des services, l'accès au bâtiment, les matières dangereuses ou les systèmes de protection incendie.

Le département de prévention de la MRC du Granit a complètement atteint son objectif fixé en début d'année puisque les 87 plans d'interventions prévus au calendrier ont été conçus. Tandis que Lac-Mégantic et Courcelles les a surpassés en exécutant respectivement 37 plans pour Lac-Mégantic pour un pourcentage de 173 % et 6 plan pour Courcelles pour 125 %. Voici un exemple de plan d'intervention.

### Plan d'intervention



## Objectifs 2 et 3 : L'intervention

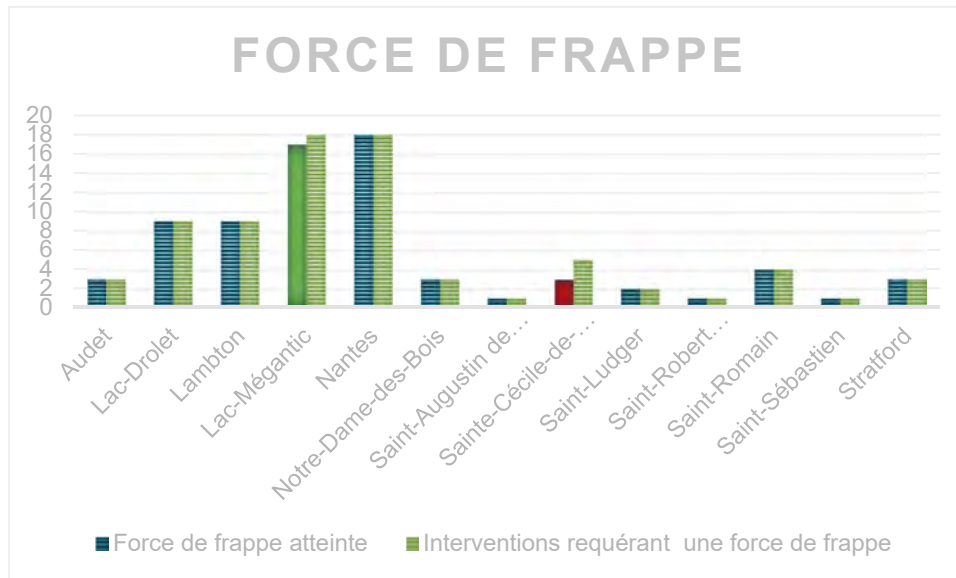
### Force de frappe

La force de frappe comprend le personnel affecté aux opérations de sauvetage et d'extinction, mais aussi les équipements en mesure de fournir quantité et débit d'eau nécessaire lors d'une intervention. Cette force de frappe peut aussi varier selon le risque ou la distance à parcourir afin d'arriver à l'endroit où une intervention est requise. Même si parfois, les citoyens ont l'impression qu'il y a trop de véhicules lors d'une intervention, il est important de noter que comme l'alimentation en eau est primordiale, il est nécessaire de déployer les ressources qui auront les capacités requises pour assurer cette alimentation. Et avec les demandes d'entraide, ce nombre peut aussi varier.

La plupart des municipalités ont conçu de nouveaux protocoles d'entente afin de rencontrer une force de frappe optimale. De plus, sur l'appel initial le ou les services incendies limitrophes seront

systématiquement contactés. Ces ententes nous permettent de bien couvrir les risques faibles et de nouveaux protocoles devront être établis pour les risques plus élevés.

La plupart des services incendies du territoire vivent une problématique commune soit le manque de personnel en mesure de répondre aux appels. Cette problématique s'explique par le lieu de travail ou les disponibilités des ressources. Ce qui rend la tâche de planification des états-majors plus complexe parce qu'il leur est difficile de combler avec certitude la quantité minimale d'effectifs à l'atteinte de la force de frappe. Cette problématique sera plus amplement expliquée à l'objectif 6 *Utilisation maximale des ressources*.



## Alimentation en eau

Lors d'un incendie, quatre facteurs primordiaux sont à considérer : le temps de déploiement, le personnel, l'équipement et l'eau. Lorsque les services incendie se rendent sur les lieux d'un appel, ils se doivent de respecter la norme NFPA 1142 qui dicte la quantité minimale d'eau devant être transportée, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Lorsqu'un incendie est encore dans sa phase de croissance, la quantité transportée n'est donc pas suffisante. Il est donc primordial, en milieu urbain, tout d'abord d'avoir un réseau conforme et bien identifié. De plus, l'entretien doit y être effectué avec rigueur ou avec des contrats d'entretien de compagnie spécialisée.

Tandis qu'en milieu rural, l'eau provenant de différentes sources, les camions-citernes sont alors en mesure de s'alimenter de diverses façons, mais à des distances variables. Ainsi, les services incendies doivent planifier plusieurs scénarios d'intervention en composant avec la rareté de la ressource. L'aménagement de nouvelles prises d'eau sèches constitue un actif significatif en offrant des accès rapides à une réserve d'eau en toutes saisons. Il est donc possible d'éviter des pertes et même faire des économies pour nos citoyens ainsi que nos municipalités en se dotant de ce type d'infrastructures.

Cette année aucune nouvelle prise d'eau n'a été installée. Et malgré que certaines municipalités ont pris soin de faire l'inspection de leurs réseaux, nous remarquons qu'il y a un manque de rigueur à ce niveau, surtout en ce qui a trait aux bornes sèches.

## Ressources matérielles

Lorsqu'il est question de ressources matérielles, il ne s'agit pas seulement d'achat de véhicules ou d'équipements. La gestion d'une intervention est la priorité d'un directeur, mais le nombre d'heures dédié à la gestion du matériel est ce qui prend le plus de son temps.

En plus des formations sur les nouveaux équipements, il faut aussi tenir compte de tous les entretiens préventifs de ceux-ci. Que ce soit les tests pour les véhicules, pompes, appareils respiratoires, échelles, boyaux, etc., les directeurs doivent aussi valider les dates d'échéances des vêtements de protection individuelle ainsi que des casques. Ces procédures demeurent les mêmes que le service incendie de petite ou de plus grande taille. Plus de temps sera consacré à cette gestion et qu'elle sera effectuée de façon rigoureuse, plus les équipes d'interventions, nos pompiers, seront en sécurité.

Une gestion des ressources matérielles passe par l'élaboration d'un programme clair qui indique ce qui doit être fait, quand et comment. Comme peu de services incendies de notre MRC n'ont eu l'occasion d'élaborer de tels programmes, il serait intéressant de saisir cette opportunité afin de regrouper nos idées ou nos façons de faire pour se structurer, se coordonner et uniformiser nos pratiques dans le domaine.

La flotte de véhicules est en très bon état à travers la MRC. Seulement quelques véhicules ne rencontrent pas la norme applicable pour la poursuite de leur utilisation. Des mesures alternatives doivent alors être prises, ce qui engendre des désagréments qui pourraient être évitables. L'importance de conserver une flotte de véhicule récente a un impact pour les municipalités et par ricochet sur nos citoyens puisque les coûts en assurance et en entretien sont alors diminués. Les services incendies de notre territoire n'ont fait l'achat d'aucun nouveau véhicules cette année.

Afin de rendre les interventions les plus optimales possible, il est important de s'assurer d'une communication efficace. Notre situation géographique, les ressources externes ou même les budgets sont des éléments à tenir en compte. Et en situation d'urgence, la première priorité est d'être en mesure de joindre rapidement les intervenants pour qu'ils puissent être sur les lieux de l'appel le plus tôt possible. Malheureusement, il semble que dans certains services incendie, cette problématique soit présente et des améliorations devront être apportées afin de maximiser le temps réponse. L'achat de radio portative semble être la meilleure option, car en plus d'offrir la possibilité d'avertir rapidement les intervenants, cette radio est également utile lors de l'intervention et répond aux recommandations de la CNESST.

## Formation

L'année 2020, fut au niveau de la formation, un défi plutôt particulier. Le confinement et les mesures de distanciation ont amené nos services incendie à user d'imagination et d'ingéniosité. Malgré le fait que le ministère a fourni un guide et des directives afin de poursuivre les entraînements collectifs, certains services incendies ont fait le choix d'annuler ou de réduire les pratiques mensuelles ou bimensuelles. Ce retard devra être rattrapé au cours de la prochaine année afin de maintenir les compétences de nos équipes.

Une des actions du plan de mise en œuvre du schéma était d'établir un programme de formation et de maintien de compétence, ce à quoi les directions des services incendies devront s'attarder en 2021. Une concertation serait souhaitable et la MRC sera présente au besoin.

La moyenne d'âge de nos pompiers reste quand même assez élevée et certains quitteront pour une retraite bien méritée. Cette année, neuf (9) pompiers sont présentement en formation afin d'avoir leur certificat de Pompier 1 dans près de la moitié services incendie de la MRC. Il apparaît important de planifier un certain roulement de personnel et d'élaborer des mesures de rétention afin de conserver nos pompiers qualifiés pour plusieurs années.

Les services incendie sont aussi propriétaires d'équipements spécialisés. Ces équipements exigent des formations adaptées et périodiques afin d'en maximiser l'utilisation. Les intervenants ainsi formés seront alors en mesure de maximiser l'utilisation de ces équipements toujours au bénéfice des citoyens.

Depuis quelques années, plusieurs pompiers ont bénéficié de leurs formations d'officier (officier non urbain et/ou officier des opérations). Le renouvellement ou le maintien des compétences de ces officiers déjà formés sont trop souvent oubliés ou simplement mis de côté.

Enfin, depuis quelques années plusieurs compagnies de formation ont vu le jour et offrent des formations sur mesure dans plusieurs domaines comme le brûlage contrôlé ou les entrées par infraction. Afin de faire profiter au maximum les services incendie du territoire et leurs membres, il serait intéressant de se regrouper pour offrir ces formations pour ainsi en partager les coûts.

## Objectif 4 : Mesures d'autoprotection

Bien que nous ayons des services incendies performants, il existe des mesures pour compenser à d'éventuelles lacunes lors d'intervention, que ce soit lors d'un incendie ou des interventions sur des bâtiments comportant des erreurs de conception ou des bâtiments âgés.

13

Ces mesures d'autoprotectons sont parfois aussi simples que l'installation d'extincteurs dans chaque unité de logement, l'ajout d'un système de détection et d'alarme incendie ou d'un système de gicleurs. Toutes ces mesures doivent être analysées par le département de prévention de la MRC du Granit afin de faire une juste appréciation du niveau de risque.

Suite à l'analyse des incidents, par exemple, nous portons une attention particulière à l'entretien des systèmes de détection et d'alarme incendie afin d'éviter de fausse alarme à répétition.

Les systèmes de gicleurs automatiques pour leur part permettent de débiter l'extinction d'un incendie avant même l'arrivée des pompiers. L'application des règlements de construction étant relativement récente, plusieurs édifices érigés depuis les dernières années échappent aux nouvelles exigences et ont donc un niveau de protection inférieur à la norme actuelle.

## Objectif 5 : Les autres risques

On entend par autres risques, toutes les interventions autres que l'incendie. Dans ce cas-ci, nos objectifs ont tous été atteints à 100 %. Les autres risques comportent les interventions de feu de véhicule ou feu d'herbes. Dans ces deux cas, aucune formation supplémentaire n'est nécessaire. D'autres types d'interventions comme la désincarcération, le sauvetage sur plan d'eau ainsi que

le sauvetage en milieu isolé (SUMI) nécessitent des ressources spécialisées, il est donc important de maintenir les compétences à jour.

Les mesures entourant la COVID-19 amènent les gens à pratiquer des sports individuels. La randonnée en montagne devient de plus en plus populaire, ainsi que les sports nautiques comme la nage en eau libre ou simplement la navigation de plaisance. Cet effet multiplie les possibilités d'interventions.

Toutefois, nous considérons qu'au cours des deux dernières années, avec ce qui a été réalisé, soit l'achat des deux remorques équipées pour les sauvetages en milieu isolés, les services incendie sont en mesure de répondre à un plus grand nombre de demandes d'intervention.

Comme intervenants, nous devons également adapter nos pratiques aux nouvelles technologies. Dans les dernières années et au courant des prochaines, nous risquons de voir apparaître sur nos routes des véhicules qui transportent des écoliers avec des pare-chocs bleu ou vert. Il s'agit de véhicules électriques ou au propane et gaz naturel. Des formations adaptées devront donc être livrées à nos équipes pour leur permettre d'intervenir de façon adéquate et sécuritaire.



## Objectif 6 : Utilisation maximale des ressources

14

L'objectif de maximiser les ressources est de rehausser le niveau de protection des citoyens. Peu importe l'endroit où il habite. La grande majorité des services incendie en activité sur le territoire de la MRC du Granit ont conçu de nouveaux protocoles d'entraide. Ces protocoles optimisent l'utilisation des ressources au bénéfice des citoyens. Il importe toutefois de maintenir et d'appliquer avec rigueur ces protocoles d'entraide.

La venue de divers types de risque dans nos municipalités exige de l'adaptation, mais certains obstacles rendent la tâche difficile. Tout d'abord, la formation qui est plus longue, mais beaucoup plus complète, en décourage certain à se qualifier pour devenir membre d'une brigade incendie. Les pompiers, qui souvent travaillent à l'extérieur de leur municipalité de résidence, sont beaucoup moins disponibles. Donc, maximiser nos effectifs avec l'entraide automatique devient nécessaire. Des bâtiments plus gros, souvent situés dans des secteurs sans alimentation conforme, exigent encore une fois la collaboration des services incendies limitrophes afin d'avoir une alimentation suffisante pour limiter les pertes qui peuvent s'avérer coûteuses pour le propriétaire et pour une municipalité.

En plus des protocoles déjà mis en place, nous devons maintenant nous attarder à la conception de protocole de risques très élevés.

L'optimisation des ressources peut aussi inclure le regroupement des achats au niveau des équipements, il est évident que nous avons l'opportunité de réaliser des économies si nous faisons des achats en plus grande quantité.

## Objectifs 7 et 8 : Recours au palier supramunicipal et arrimage des ressources

Certains volets de la sécurité incendie sont plus faciles à gérer au niveau supramunicipal. C'est pourquoi le schéma de couverture en risques incendies a été confié à la MRC du Granit et qu'en 2020 nous avons procédé aux différentes étapes, comprenant des consultations, pour mener à une présentation auprès du Ministère de la Sécurité publique d'une seconde version du schéma. La poursuite et la supervision du plan de mise en œuvre font aussi partie des responsabilités confiées la MRC. Le suivi de nos objectifs est mesurable annuellement lors de la présentation du rapport annuel qui est également réalisé par la MRC en collaboration avec les différents services incendie.

La MRC intervient également avec les ressources dont elle dispose, soit le coordonnateur et le technicien en prévention incendie, au niveau des risques élevés et très élevés.

Le coordonnateur peut aussi agir à titre de support auprès des directeurs des services de sécurité incendie, des élus et des directeurs généraux pour diverses problématiques.

Enfin, le rôle du coordonnateur est de collaborer aux comités qui concernent la sécurité incendie et civile, ainsi que d'entretenir le lien entre tous les services ainsi que du Ministère de la Sécurité publique.

# Le rapport annuel en bref

- La COVID-19 a eu un impact considérable sur nos activités.
- La MRC ainsi que les services de sécurité incendie (SSI) ont, malgré la COVID-19, tout de même réalisé des activités de sensibilisation auprès de la population.
- Il y a eu une grande quantité d'appels annulés, il faut adopter une approche plutôt préventive lors d'annulation des appels.
- Il a eu une grande quantité d'entraide, cela démontre un bon début des protocoles en place, il faut les appliquer et les maintenir.
- Plusieurs causes d'incendie sont reliées à des erreurs humaines ou des défaillances. Il faut mettre plus d'effort afin de déterminer le point d'origines et les causes.
- La seconde version du schéma de couverture de risques en incendie a été attesté par le Ministère de la Sécurité publique.
- Les objectifs au niveau de la vérification des avertisseurs de fumée ainsi que de l'auto-inspection seront à revoir dans certains secteurs.
- Les plans d'interventions ainsi que les inspections des risques plus élevés vont très bien.
- Malgré les informations fournies, nous devons mettre l'accent sur l'atteinte de la force de frappe.
- La flotte de véhicule des SSI est en bonne état, mais certaines municipalités auront des décisions à prendre.
- Le maintien des compétences ainsi que la mise à niveau pour les officiers seraient à revoir.
- Poursuivre le SUMI et être à l'affut de l'apparition de nouveaux risques.
- Votre coordonnateur ainsi que le technicien en prévention incendie sont toujours disponibles et à votre service.



